

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION
à la Haye, chez M. Van Weelden, au
derrière le Tribunal de Commerce.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET
LES ANNONCES
chez M. Van Weelden, au
Spuis, à la Haye.
Les lettres et papiers doivent
être envoyés à la direction française de la Haye.

DE L'ABONNEMENT.
La Haye, Provinces.
pour un an, 30 fl.
pour six mois, 16 »
pour trois mois, 8 »
PRIX DES INSERTIONS.
Les premières lignes 1 fl. 50, timbre
en plus et 10 ots. par ligne en sus.

LA HAYE 10 Août.

Finances des Pays-Bas. — Conversion.

Le décret royal du 6 août que nous avons mentionné hier, relatif au tirage des séries des obligations de la dette nationale, qui seront converties ou remboursées. Il a également pour objet de régler le mode de transcription de la dette sur le nouveau Grand-Livre à 4 p. c.

Le décret a été arrêté, que le gouvernement est fermement résolu à procéder, sans délai, à la conversion, ou au remboursement de la dette inscrite, d'opérer, pour ce qui concerne la première série, aura lieu le 1^{er} octobre.

Les obligations de la nouvelle dette à 4 p. c. seront émises à des prix ascendants, ainsi que cela a déjà eu lieu. On sait que la conversion des 5 p. c. des rentes des Indes, a été faite au taux de 94 1/2 à 94 1/4, tandis que la conversion des 4 p. c. actuellement en vigueur se fait au taux de 95 1/2.

On croit par conséquent, qu'il est de l'intérêt des détenteurs d'obligations à 5 p. c. de profiter de l'occasion qui leur est offerte actuellement et jusqu'au 20 août, pour les convertir au taux de 95 1/2.

On apprend, que les bureaux d'administration qui délivrent des obligations au porteur, vus par la direction du Grand-Livre, sont autorisés à bonifier, aux porteurs de certificats qui désirent les convertir en certificats nouveaux, le florin par florin, au paiement duquel ces certificats sont soumis.

On sait aussi que l'on ne peut pas suffisamment égard à l'étranger. Les inventions remarquables qui ont attiré l'attention de la dernière Exposition à Paris, nous remarquons le glacier, glacier des familles, au moyen duquel on peut en toute saison, et avec peu de peine, se procurer une glace artificielle qui remplace fort bien la glace naturelle.

On ne peut cependant, nous ne sommes pas en mesure de revendiquer l'honneur de cette découverte, pour un compatriote, le professeur Moll, qui, il y a de cela vingt ans, réussit à faire de la glace artificielle, à l'aide de la machine pneumatique. Cette expérience fut faite devant une nombreuse assemblée.

On appelle l'attention des artistes étrangers sur l'exposition permanente de tableaux, recouverte à Amsterdam par les soins de M. Kerckhoff. Cette exposition offre un débouché facile et sûr, et comme on ne peut voir par ce qui précède, permanent, trois considérations qui certes ne sont pas à dédaigner.

Le public étant admis gratis à visiter les tableaux exposés, on peut en augurer qu'il y aura toujours foule, et l'on peut espérer raisonnablement que parmi tant de curieux il se trouvera quelques collectionneurs.

Il est de l'intérêt du directeur de cette entreprise d'avoir de nombreuses œuvres à exposer; mais d'un autre côté l'on peut dire qu'il est de l'intérêt des artistes, aujourd'hui qu'on produit de si beaux tableaux, d'avoir un bon débouché de plus.

On commencera prochainement la publication d'une série d'articles de STATISTIQUE, d'après les données fournies par les rapports officiels annuels des gouverneurs des différentes provinces du pays.

Le concours du conservatoire royal de musique à Bruxelles, qui a eu lieu ces jours derniers, le premier prix de

violon a été décerné à l'unanimité à M. Aug. Lehman de Maestricht.

Chemins de fer.

L'administration de la Société du chemin de fer hollandais nous communique la pièce suivante, qui peut servir de réfutation à l'assertion que les remorqueurs, en usage sur cette ligne, sont vieux et délabrés.

N°	Nom	N° de la fabrique.	Cylindres	Roues motrices.	NOMS FABRICATEURS.	Date d'entrée en service.	Observations.	
1	Amsterdam	110	2	72	Longridge & Co.	20 Sept. 1832	Modèle de Stephensen.	
2	Amsterdam	111	2	72	Id.	20 Oct. 1832	Id.	
3	Amsterdam	112	2	72	Id.	20 Sept. 1832	Id.	
4	Amsterdam	113	2	72	Id.	20 Sept. 1832	Id.	
5	Amsterdam	114	2	72	Id.	20 Sept. 1832	Id.	
6	Amsterdam	115	2	72	Id.	20 Sept. 1832	Id.	
7	Amsterdam	116	2	72	Id.	20 Sept. 1832	Id.	
8	Amsterdam	117	2	72	Id.	20 Sept. 1832	Id.	
9	Amsterdam	118	2	72	Id.	20 Sept. 1832	Id.	
10	Amsterdam	119	2	72	Id.	20 Sept. 1832	Id.	
11	Amsterdam	120	2	72	Id.	20 Sept. 1832	Id.	
12	Amsterdam	121	2	72	Id.	20 Sept. 1832	Id.	
13	Amsterdam	122	2	72	Id.	20 Sept. 1832	Id.	
14	Amsterdam	123	2	72	Id.	20 Sept. 1832	Id.	
15	Amsterdam	124	2	72	Id.	20 Sept. 1832	Id.	
TOTAL.							50188	

On mande de Gand, le 8 août: « La commission du salon d'exposition, animée du désir d'encourager les amateurs des beaux-arts à prendre des actions à la loterie des tableaux, vient de joindre aux toiles remarquables déjà acquises les nos 469 et 185, le premier de P. Van Schendel, de La Haye, un effet de lumière, et le second de Th. Canneel, de Gand, Charles-Quint et

Jeanne Van Geest, qui, par leur belle exécution, ont à juste titre l'admiration des connaisseurs. La commission, en continuant de faire ses acquisitions, s'attachera particulièrement à tout ce qui est d'un mérite reconnu; et pour étendre ses ressources elle fera présenter à ses anciens souscripteurs des listes pour les inviter à renouveler leur souscription.

On écrit de Gand, 31 juillet: Un enfant de 3 ans, de nom F. Clément, fils de Dominique, de Grammont, étant allé à jouer avec des allumettes phosphoriques, en avait porté un grand nombre à sa bouche, et avait été très-acide; on l'a conduit à l'hôpital de Gand, où il est mort le 28 août, à la suite de souffrances. Puisse ce terrible exemple servir de leçon à nos parents.

Des la publication de l'arrêté de P. van der Grinten, le 28 juillet, l'émancipation avait annoncé qu'elle demanderait l'avis de la Chambre de Commerce et de Cologne, et de la Chambre de Commerce de Cologne, pour lui demander le renvoi de l'ordre du jour, qui avait été adopté par les députés. Le même journal demandait à l'Assemblée cette nouvelle en ces termes: « On ne peut pas être surpris que l'Assemblée ait été saisie de la pétition présentée au roi en personne par une députation spéciale. La majorité de cette assemblée a décidé qu'à l'imitation des industries belges, elle chercherait à influencer par aucune démarche l'action du gouvernement, s'en rapportant à la sollicitude du souverain de soin de veiller aux intérêts de ses sujets que la mesure attend directement.

Le bulletin des décrets de la justice en Belgique, par arrêté du ministre de la Justice, le 28 août, a été publié. Aux termes de l'arrêté, les juges de paix de la Belgique le 6 (20) mai 1844.

On ne connaît encore de l'affaire de Tait, à la suite de laquelle a eu lieu l'expulsion du missionnaire Pritchard, que ce que nous en avons appris les journaux anglais et une correspondance insérée dans un journal de Toulouse; la lettre suivante, qui est parvenue par le balancier la Réunion, nous avons donné hier en substance, renferme des faits nouveaux qui se recommandent à toute l'attention de nos lecteurs: (Papeiti, 20 août.)

Des les premiers jours de ce mois, les dispositions insurrectionnelles des habitants des différentes îles soumises à notre domination étaient si manifestes, que des mesures énergiques devinrent indispensables. Le 3, Papeiti fut déclaré en état de siège, et de ce moment on dut se mettre en garde contre des éventualités trop faciles à prévoir. Une insurrection générale en effet éclata à l'apparition du vapeur de guerre anglais le Cormoran. Ce navire ayant jeté à terre des fusils et de la poudre, les indigènes n'ont plus caché leur dessein. Ils se sont réunis en grand nombre de l'autre côté de l'île, environ à 60 kilomètres d'ici, et se sont portés sur Terrabou. Nous y avons des troupes et deux navires de guerre qui les ont accueillis à coups de canon et les ont forcés de se retirer; mais ils n'ont

Feuilleton du Journal de La Haye. 11 Août 1844.

LE JUIF ERRANT.

SECOND VOLUME.

Le château de Cardoville.

CHAPITRE VIII. — La tempête.

La mer est affreuse... Les lames immenses d'un vert sombre, marbré d'écume blanche, dessinent une ondulation tour à tour hautes et profondes, sur une large bande de lumière qui s'étend à l'horizon. Des nuages d'écume blanche, se soulèvent de lourdes masses de nuages d'un noir bitumineux; et par la violence du vent, quelques folles nuées d'un gris rougeâtre se détachent sur le ciel lugubre. Le soleil d'hiver, avant de disparaître au milieu des grands nuages d'écume, monte lentement, jetant quelques reflets obliques sur la mer. Les lames, dorées et transparentes des vagues les plus élevées, se continuent d'écume blanche, bouillonnante et tourbillonnée à perte de vue. On sent que cette côte est dangereuse et hérissée. Les rochers du château de Cardoville; le rayon de soleil fait flamboyer ses vitres; ses murailles de briques et ses toits d'ardoise se dressent au milieu de ce chaos de vapeurs. Un éclair de feu, ne naviguant que sous des lambeaux de voile, se dirige vers le château de Cardoville, et se dirige vers le château de Cardoville. Un éclair de feu, se dirige vers le château de Cardoville, et se dirige vers le château de Cardoville. Un éclair de feu, se dirige vers le château de Cardoville, et se dirige vers le château de Cardoville.

un bâtiment qui se perd et court malgré lui sur la côte.

En ce moment, un bateau à vapeur venant de son paquebot de noire fumée, venait de l'est et allait dans l'ouest, tout ses efforts pour se maintenir éloigné de la côte; il laissait les récifs à sa gauche.

Le navire démasqué devait, d'un instant à l'autre, passer à l'avant du bateau à vapeur, en courant sur les roches où le poussaient le vent et la marée.

Tout-à-coup un violent coup de mer couvra le bateau à vapeur sur le flanc; la vague énorme, furieuse, s'abattit sur le pont; en une seconde la cheminée fut renversée, le tambour brisé, une des roues de la machine mise hors de service; une seconde lame, succédant à la première, prit encore le bâtiment par le travers, et augmenta tellement les avaries, que le gouvernant plus, il alla bientôt à la côte... dans la même direction que le trois-mâts.

Mais celui-ci, quoique plus éloigné des récifs, offrait au vent et à la mer une plus grande surface que le bateau à vapeur, le gagnait de vitesse dans leur dérive commune, et il s'en rapprocha bientôt assez pour qu'il eût à craindre un abordage entre les deux bâtiments... nouveau danger ajouté à toutes les horreurs d'un naufrage, alors certain.

Le trois-mâts, navire anglais, nommé le Black-Eagle, venant d'Alexandrie, d'où il amenait des passagers, qui, arrivés de l'Inde et de Java par la mer Rouge, sur le bateau à vapeur le Ruyter, avaient quitté ce bâtiment pour traverser l'isthme de Suez. Le Black-Eagle, en sortant du détroit de Gibraltar, avait été relâché aux Açores, d'où il arrivait alors... Il faisait voile pour Portsmouth lorsqu'il fut assailli par le coup de vent du nord-ouest qui régnait alors dans la Manche.

Le bateau à vapeur, nommé le Guillaume-Tell, arrivait d'Allemagne par l'Elbe; après avoir passé à Hambourg, il se dirigeait vers le Havre.

Ces deux bâtiments, joués de lames énormes, poussés par la tempête, entraînés par la marée, couraient sur les récifs avec une effrayante rapidité.

Le pont de chaque navire offrait un spectacle terrible; la mort de tous les passagers paraissait certaine, car une mer affreuse se brisait sur des roches vives au pied d'une falaise à pic.

Le capitaine du Black-Eagle, debout à l'arrière, se tenant à un débris de mâture, donnait dans cette extrémité terrible ses derniers ordres avec un courage sang-froid. Les embarcations avaient été élevées par les flots. Il ne fallait pas songer à mettre la chaloupe à flot; la seule chance de salut dans le

cas où de navire ne se briserait pas tout d'un coup sur les rochers, était d'établir au moyen d'un câble tendu sur les récifs, un pont de communication des plus dangereux entre la terre et les débris d'un navire.

Le pont était couvert de passagers dont les cris et l'épouvante augmentaient encore la confusion générale.

Les uns, frappés de stupeur, cramponnés aux rateliers des haubans, attendaient la mort avec une insensibilité stupide; d'autres se torquaient avec désespoir, ou se roulaient sur le pont en poussant des hurlements affreux.

Ici, des femmes priaient agenouillées; d'autres, cachant leurs figures dans leurs mains, comme pour ne pas voir les sinistres aspects de la mort; une jeune mère, pâle comme un spectre, tenant son enfant serré contre son sein, allait, suppliante, d'un navire à l'autre, à qui se chargerait de sauver son fils, une heure après, elle mourait, et elle venait d'aller chercher.

Ces cris, ces frayeurs, ces larmes, contrastaient avec la résignation sombre et tacite des marins. Reconnaissant l'imminence d'un danger aussi effrayant qu'inévitable, les uns se déshabillaient d'une partie de leurs vêtements, attendant le moment de tenter un dernier effort pour disputer leur vie à la fureur des vagues; d'autres, reprenant tout espoir, bravaient la mort avec une indifférence stoïque.

C'est là que des épisodes, terribles se dessinaient, si cela peut se dire, sur un fond de sombre et morne désespoir.

Un jeune homme de dix-huit à vingt ans environ, aux cheveux noirs et brillants, au teint cuivré, aux traits d'une régularité, d'une beauté remarquable, contemplait cette scène de désolation et de terreur avec un calme particulier. Il regardait ceux qui, tout son vent bravé de grands périls, enveloppés dans le bateau, le dos appuyé aux bastingages, l'arc-boutait ses pieds sur une pièce de bois de la forme. Tout-à-coup la malheureuse mère, qui se tenait dans ses bras, et de l'ore dans sa main, s'était déjà en vain adressée à plusieurs matelots pour les supplier de sauver son fils, avaisit le jeune homme au bras, et se jeta à ses genoux et lui tendit son enfant avec un air de désespoir inexprimable... Le jeune homme le prit, secoua la tête, et se regardant les vagues furieuses à cette femme éplorée, dit d'un geste étendu: « Il semble

(1) Voir le Journal de La Haye d'avant-hier.

abandonné ce point de pour marcher vers Papeiti. Ils sont venus jusqu'à 8 kilomètres de notre établissement ; mais la loi martiale avait été publiée en kanak, en français et en anglais, la population n'a pas osé bouger. Cependant M. Roger, enseigne de vaisseau, étant un peu écarté, des sauvages l'ont attaqué, et il a été grièvement blessé. Les autres ont eu infailliblement peur et se sont retirés. Le lendemain, le 21, le gouverneur était de retour à Papeiti. Les sauvages s'étaient assez rapprochés de Papeiti pour tenter de faire tomber dans un piège l'équipage du *Black-Eagle*, resté pour y passer la nuit, à une portée de fusil de la côte. Avec une audace inouïe, ils simulèrent des feux sur la plage, comme si une colonne française avait demandé à combattre avec le bord. Mais tout fut déjoué par un qui vint au quel on ne put être répondu ; et, au point du jour, on reconnut que les sauvages étaient établis dans un camp retranché dans les montagnes. Le *Black-Eagle* leur envoya plusieurs volées de canons et de mitraille. Mais, quoique les boulets portassent en plein, ils ne les vit dans les coups ; ils avaient même monter sur les parapets pour narguer les tireurs. Un Anglais, qui les commandait, a été vu très-distinctement.

Le gouverneur n'était revenu que pour expédier des dépêches, mais il n'a dû faire plus : il a approuvé la conduite de M. d'Audigny, sous-gouverneur, qui, pour arrêter le mal dans sa source, et pour venger de l'insulte faite au nom français, dans la personne d'un fonctionnaire qui avait été attaqué et désarmé, s'était emparé de l'ancien royaume d'Angleterre, chef des missions anglaises dans l'Océanie. Une proclamation avait été publiée qui portait que si un Français était tué ou blessé par les Indiens, la vie de M. Pritchard en répondrait. Cette mesure à laquelle tous les Français ont applaudi a produit l'effet le plus salutaire ; elle a effrayé les sauvages. Les navires anglais ayant protesté et s'étant embossés, les nôtres se sont également embossés contre eux. Mais nous étions numériquement beaucoup plus forts, et les Anglais n'ont point agi. Le gouverneur s'est borné à déporter M. Pritchard aux Sandwich, et intimé l'ordre au vapeur anglais le *Cormoran* de s'éloigner, de sorte qu'il y a maintenant un peu de calme, et qu'il ne reste plus ici de forces anglaises que le *Basilic*, sur lequel se trouve la reine Pouvare.

Les missionnaires anglais paraissent maintenant effrayés de leur ouvrage ; ils trouvent que les sauvages ont été trop loin, et ils cherchent à les calmer. Mais ils ont semé l'esprit de révolte. Voilà qu'ils reculent la honte. Les sauvages les ont repoussés, fait signifier que de bons missionnaires ne veulent pas plus d'eux que de nous, et qu'ils abandonnent la foi chrétienne. Tel est le fruit de ces querelles sans fin. On assure que les vieilles superstitions seraient éteintes par une ancienne prêtresse, qui, dans un jour de tempête, pour leur reprocher l'absence de leurs dieux et leur prédire la résurrection de leur indépendance, s'ils relevaient leurs fétiches. L'effet de cette apparition aurait été d'ailleurs secondé par d'amples libations d'une espèce d'alcool extrait d'une plante.

L'énergie du gouverneur nous inspire toute confiance et nous avons des fondements importants ; cependant nous ne négligeons rien. Les travaux d'installation ont été suspendus et les journées sont consacrées à creuser des fossés et à dégager la plaine. La nuit nous dormons sous les armes.

Pour ne pas être trompé, ce récit, je n'ai point dit que le 16 mars, la frégate *Chante* est arrivée à Papeiti. Elle venait des îles Gambier, où elle avait planté le pavillon français. (Car, il est gouverné par des missionnaires.) Elle allait s'engager dans la passe, lorsque le gouverneur lui donna l'ordre de débarquer 200 hommes de troupe qu'elle avait à son bord, et d'aller de suite à Riméa, l'île la plus voisine de Taïti, afin d'en éloigner le *Cormoran* et d'y arborer le pavillon de la France. Cette frégate qui appartient à la station de Valparaiso est de retour et sa présence n'est pas trop.

Nos forces de mer, en fait, sont donc : les frégates *l'Uranie* et *la Charle*, les corvettes *l'Embucade* et *la Meurthe*, le vapeur *le Phaéton*, et deux goélettes de guerre, deux bâtimens. Nous attendons *la Somme*, *la Boussole* et *la Bucéphale*.

Je dois ajouter que la première attaque, celle du 21 mars, à Papeiti, était dirigée par les Anglais, qui assistaient un matelot français, déserteur de *l'Uranie*. Nous avons eu dans cette journée deux morts et cinq blessés.

On lit encore dans le *Journ. des Débats* : Le *Standard* avec le *Morning-Herald*, est généralement considéré comme représentant les opinions du gouvernement de sir Robert Peel. Nous avons vu que dans le *Journ. des Débats*, le *Standard* a été si vivement excité l'intérêt public, il n'y avait à discuter qu'un point de fait. Ce point commence à s'éclaircir, et les réflexions faites par le *Standard*, qui ont été le sujet de communications exactes, prouvent que le fait de Taïti est en vérité au jour d'hui en Angleterre d'une manière qui n'est pas à l'avantage de la France.

Le journal anglais reconnaît, et c'est ce que nous avons dit dès le commencement, que les résidens anglais, après avoir protesté contre l'occupation française, étaient tenus d'attendre les instructions de leur gouvernement ; que s'ils ont jugé à propos de résister par leurs propres forces, ils le faisaient à leurs risques et périls, et sans avoir le droit de réclamer en aucune façon la protection ou d'engager la responsabilité de leur gouvernement, qu'ils n'avaient pas consulté.

Il admet que dans le cas où M. Pritchard aurait commencé de son propre mouvement une guerre particulière contre le gouvernement établi à Taïti, le gouvernement anglais n'était point tenu de suivre dans cette voie un de ses sujets qui agissait sans son avis, et que les autorités françaises se considéraient comme légitimement en possession de la souveraineté, il était non-seulement de leur droit, mais de leur devoir, de déporter M. Pritchard.

On voit que la question se simplifie beaucoup ; nous sommes persuadés qu'elle sera promptement et honorablement résolue.

En effet, argumentant de ces faits, le *Standard* n'hésite pas à reconnaître le tort de M. Pritchard, et à justifier la conduite des officiers français. Il termine par la conclusion suivante, qui nous semble mériter également d'être citée :

« Si M. Pritchard a essayé de diriger une guerre privée contre le gouvernement de fait établi à Taïti, quelque admiration que puissent nous inspirer sa générosité et son courage, nous ne saurions honorer sa prudence ni lui accorder grand crédit pour le souci qu'il a eu des intérêts de son pays natal. Nous dirons un mot sur les membres du gouvernement de fait dans les îles de la Société. Au mois de mars, les membres de ce gouvernement devaient se regarder comme exerçant légitimement une autorité, qu'ils tenaient de leur souverain. Ils ne peuvent donc pas être blâmés, s'ils ont défendu cette autorité sans violence et sans cruauté inutile ; et s'ils ont surpris M. Pritchard, qui n'était plus consul, provoquant l'agression contre eux, c'était leur droit et même leur devoir de le déporter. Le seul tort, dans les affaires de cette nature, est le tort originnaire (le *Standard* fait ici allusion à la prise de possession de l'amiral Dupetit-Thouars) ; ceux qui tiennent de ce premier tort une autorité de fait qu'ils considèrent comme une autorité de droit doivent agir d'après cette autorité, en se guidant sur leurs lumières. Nous disons ceci pour rendre justice à qui de droit, car, quant à l'affaire en elle-même, nous pensons qu'il ne peut rien en sortir de sérieux. On doit s'attendre à ce que des surprises de ce genre s'élèvent plus d'une fois ; mais ce n'est qu'au moment où elles surviennent entre des personnes mal disposées ou extrêmement bornées qu'il peut y avoir quelque difficulté à les arranger d'une manière satisfaisante. »

Nouveaux arrangements commerciaux entre la France et la Belgique.

Nous lisons dans la *Presse* :

« Nous croyons savoir que de nouveaux arrangements commerciaux sont sur le point d'intervenir entre la France et la Belgique. Des conférences à ce sujet ont été ouvertes à Paris pendant le dernier séjour du roi Léopold, et si nous sommes bien informés, les deux gouvernements sont tombés d'accord sur les concessions à faire réciproquement et feraient simultanément une ordonnance pour réaliser ces modifications nouvelles aux tarifs de l'un et de l'autre pays.

« Voici en quoi consisteraient ces modifications :

« Concessions de la France. — La France abaisserait de 1 fr. 20 c. à 50 c. les 100 kil. le droit sur les peaux brutes fraîches d'origine belge.

« Sur les peaux brutes sèches, le droit serait abaissé de 5 fr. à 2 fr. 50 c.

« Le droit actuel sur les marbres bruts est de 2 fr. 70 c. Il serait réduit à 1 fr.

« Le droit sur le houblon serait abaissé de 85 fr. 50 c. à 45 fr.

« Le régime antérieur à l'ordonnance du 21 mai 1841, en ce qui concerne les écossaises, serait rétabli à l'égard du bureau de douanes qui se trouve sur la Sambre. Enfin, le droit sur les

houilles serait également diminué. Les bureaux de douanes elles paient actuellement 10 c. par 100 kil. les laisseraient entrer désormais au droit de 5 c. les 100 kil. — Les houilles sera applicable : elles conserveront la protection du droit de la Belgique de la Belgique. — La Belgique, de son côté, maintiendra jusqu'à présent sur les houilles françaises le droit ancien (très-considérable de 33 c. par 100 kilog., dont elle le réduira à 5 c.). Les houilles qu'elle reçoit de nos houilles étrangères ont certaines destinations particulières. Autrement, elle est assez riche en gites carbonifères pour n'avoir pas besoin de notre propre production.

En second lieu, la fabrique de Gand ayant à se plaindre la concurrence que lui font les tissus de coton imprimés de la Belgique, le gouvernement belge est décidé à élever de 50 p. le tarif qui régit aujourd'hui cet article sur ses frontières. nous offre de nous excepter des dispositions de l'ordonnance sera prise à ce sujet, et de maintenir pour nous seuls les tarifs actuels. Enfin, l'arrêté du 14 juillet 1843, qui a élevé le droit sur les fils et tissus de laine, ainsi que sur les objets de modes, les fleurs artificielles, serait retiré quant aux provenances françaises, c'est-à-dire que l'augmentation de droits établie par l'arrêté serait maintenue pour tous les autres pays et ne pas plus sur nous.

Telles sont, à ce que nous croyons, les conditions sur lesquelles on est tombé d'accord. Deux circonstances ont poussé le gouvernement à nous faire ces ouvertures par lesquelles elle accorde plus qu'elle ne reçoit. D'une part, elle a été blessée des procédés du *Zollverein* qui, ainsi que nous avons prédit depuis bien longtemps, n'a tenu aucun compte de ses avances et n'a répondu que par des rigueurs à ses bienfaits. De l'autre, elle a été effrayée des dispositions menaçantes en France par la commission des douanes qui, comme on l'a blâmé, a conclu par le gouvernement belge le 16 juillet 1842, et a invité le cabinet à ne pas la laisser aller.

Rendre coup pour coup au *Zollverein* et ramener en France les esprits que les précédentes négociations ont méconnaissés est le double motif qui a inspiré la démarche du gouvernement belge. Réussira-t-il dans ses calculs ? L'avenir le dira.

Finances d'Espagne.

(Extrait de la *Revue de Paris*.)

M. Mon s'apprete en ce moment à poursuivre la réforme financière qu'il a si heureusement entamée par la complète réclamation des gages que les précédens régimes avaient abandonnés aux *contratistas*. Durant ce temps d'arrêt, que se sont imprimés partis à la veille des élections générales, la réforme financière sera la préoccupation à peu près unique de M. Mon, et il s'occupera sans peine. L'intérêt de l'Espagne exige impérieusement qu'un ministre habile et résolu s'efforce enfin de supporter les charges ruineuses qui pèsent encore sur le trésor public, de dégager les revenus de l'état, en attendant qu'un système normal et établi un bon système d'impôts ; de réprimer les prévarications par lesquelles, depuis des siècles, les employés publics détournent à leur profit le produit des taxes et des contributions arbitraires ; de réorganiser l'administration municipale, pendant la guerre civile, sont venus se dire les plus précieuses ressources entre les mains des fournisseurs. Immédiatement après avoir repris la direction des revenus de l'Espagne, M. Mon a obtenu de la banque de Ferdinand une avance qui le met à même de subvenir à ses dépenses courantes. Ce n'est pas tout ; à l'avenir on fera à moindre risque, et à très-peu de frais, circuler de province en province les capitaines destinés aux divers services et aux fonctions publiques. On s'applaudit déjà d'une pareille réforme en Espagne où les capitaines, tenant les rentes en régal, réglent toutes les dépenses selon leurs caprices. C'est également la cause de la misère absolue qu'on voit encore employés subalternes ; exerçant leurs fonctions sans contrôle, les capitalistes ne se font aucun scrupule de laisser l'argent s'accumuler au point de rendre toute libération ultérieure impossible. S'ils se décidaient à faire quelques avances, ce n'est jamais que par des considérations politiques, presque hostiles au gouvernement, et qui auraient fondé peut-être une nomination exclusive des publicains en Espagne, si une révolution n'était venue les déconcerter. Grâce aux mesures prises par M. Mon, la régularité s'introduit enfin dans les services publics. On a prétendu, il est vrai, qu'en tant à ces services les sommes que lui prête la banque de Ferdinand, M. Mon rentre malgré lui dans le système de prêts et des crédits anticipés ; on a cherché, en même temps, à inspirer de vives alarmes aux actionnaires de la banque

lui promettre de le sauver. Alors la jeune mère, dans une folle ivresse d'espoir, se mit à balmer de larmes les mains du jeune homme au teint livide.

Plus loin un autre passager du *Black-Eagle* paraissait animé de la pitié la plus active.

On lui eût donné vingt-cinq ans de peine ; de longs cheveux blancs et bouclés lui tombaient autour de la figure angélique. Il portait une soutane noire et un habit blanc. Pritchard, au plus dévoué, était de l'un et de l'autre, il n'en était pas de même par ses paroles d'espérance ou de résignation ; il entendait consolier ceux-ci, encourager ceux-là, dans un langage rempli d'unction, de tendresse et d'ineffable charité, on eût dit étranger ou indifférent aux périls qu'il partageait.

Sur cette suave et belle figure on lisait une tranquillité froide et sainte, un religieux détachement de toute pensée terrestre ; de temps à autre il levait ses grands yeux rayonnans de reconnaissance, d'amour et de sérénité ; on ne peut se remémorer Dieu de l'avoir mis à une de ces épreuves formidables où l'homme se sent de cœur et de bravoure prêt à dévouer pour ses frères, et pour son Dieu, tout ce qu'il doit mourir avec eux, en leur montrant le ciel, où on eût dit un ange envoyé par le Créateur, pour rendre moins cruels les effets d'une inexorable fatalité.

« Monsieur Pritchard, non loin de ce jeune homme, beau comme un archange, on voyait un être qui ressemblait au démon du mal.

« Il était monté sur le tronçon du mat de beaupré où il se tenait, à l'aide de quelques débris de cordages, cet homme dominait la scène terrible qui se passait sur le pont.

« Une joie immense, éclatante sur son front jaune et mat, teinte particulière aux gens qui ont vu de près la mort, se reflétait sur son visage ; il ne portait qu'une chemise et qu'un caleçon de toile ; son corps était suspendu par un sardon, au milieu de ferblant, et ses pieds se servent les soldats pour se tenir debout.

« Plus le danger augmentait, plus le jeune homme menaçait d'être jeté sur les pontons. Le bateau à vapeur du *Black-Eagle* se précipitait rapidement sur les débris du *Guillaume-Tell*, les deux bâtimens, avant même qu'ils fussent échoués au milieu des rochers, ils se voyaient infernales et se passaient de quel côté de la mer ils se précipitaient. Il semblait hâter avec une féroce

impatience l'œuvre de destruction qui allait s'accomplir.

« A la voir ainsi se repaître avidement de toutes les anguilles, de toutes les tortues, de toutes les poissons qui se trouvaient devant lui, on eût pris pour l'apôtre de l'une de ces sanglantes divinités qui, dans les pays barbares, président au meurtre et au carnage.

« Bientôt le *Black-Eagle*, poussé par le vent et par des vagues énormes, arriva si près du *Guillaume-Tell* que ses deux bâtimens se virent à l'attaque les uns des autres, et se heurtèrent sur le pont du bateau à vapeur, ainsi qu'il est dit dans le chapitre précédent.

« Ses passagers n'étaient plus qu'un petit nombre.

« Le capitaine, en ce moment, se trouvait à la barre, et, brisant une des roues de la machine, avait essayé en vain de faire tourner le bateau à vapeur, les vagues, entrant à chaque instant par cette large brèche, balayaient le pont avec une violence irrésistible, et chaque fois qu'elle venait à quelques victimes.

« Parmi les passagers qui semblaient n'avoir échappé à la mort, on voyait deux hommes, les rochers qui écrasés sous le choc des deux navires ont la rencontre de ceux de plus en plus impétueusement, un groupe était surtout digne du plus tendre, du plus douloureux intérêt.

« Un vieillard à l'arrière, un grand vieillard au front chauve, à la moustache grise, avait enroulé autour de son corps un bout de cordage, et, ainsi solidement attaché, se balançait au-dessus de la mer, le flot le portait et le laissait aller, comme un jouet, dans les vagues, et d'un grand chien sauté, se relevant de son aboyage, avec fureur, contre les lames, était à leurs pieds.

« Un épouvantable cri d'horreur, de désespoir, poussé à la fois par tous les passagers des deux navires retentit tout à coup au-dessus du fracas de la tempête.

« Ces jeunes filles, entourées du bras du vieillard, se pressaient encore l'une contre l'autre, mais l'un de ses bras autour d'elle, et de l'autre autour de sa sœur, et se voyant vers le ciel, comme si, pleines d'une confiance et d'une espérance agennes, elles se fussent attendues à être sauvées par l'intervention d'une puissance surnaturelle.

« Au moment où, plongeant profondément entre deux lames, le bateau à vapeur, effaçait son trajet, l'avant du trois-mâts, celui-ci, élevée à une hauteur prodigieuse par une montagne d'eau se trouva pour ainsi dire suspendue au-dessus du *Guillaume-Tell*, pendant la seconde qui précéda le choc des deux

bâtimens.

« Il eût été spectacles d'une horreur sublime... impossibles à rendre.

« Mais, durant ces catastrophes promptes comme la pensée, on surfit fois des tableaux si rapides, que l'on croit les avoir aperçus à la lueur d'un éclair.

« Ainsi, lorsque le *Black-Eagle*, soulevé par les flots, allait s'abattre sur le *Guillaume-Tell*, le jeune homme se précipita, aux cheveux blancs, se tenait debout à l'avant du trois-mâts, prêt à se précipiter à la mer, à sauver quelque victime.

« Tout à coup il aperçut à bord du bateau à vapeur, qu'il dominait l'élevation d'une vague immense, il aperçut les deux jeunes filles élevées sur leurs bras, et, se précipitant à leur secours, il se précipita à leur secours.

« Elles semblaient le reconnaître et le contemplaient avec une sorte d'adoration religieuse.

« Pendant une seconde, malgré le fracas de la tempête, malgré le naufrage, les regards de ces trois êtres se rencontrèrent.

« Les traits du jeune homme exprimèrent alors une connaissance ratifiée et fondée ; car les deux filles, les mains jointes, l'imploraient d'un ton attendu.

« Bientôt tout disparut.

« Une énorme masse d'eau lança impétueusement le *Guillaume-Tell*, au milieu d'un nuage d'écume bouillonnante.

« A l'effroyable écoulement de ces deux masses de bois et de fer, qui se précipitaient l'une contre l'autre, s'élevèrent aussitôt, et se précipitèrent à leur tour, un cri d'agonie et de mort.

« Un seul cri poussé par cent créatures humaines s'éleva au-dessus des flots.

« Et puis l'on ne vit plus rien.

« Quelques momens après, dans le créux ou sur la brèche d'un rocher, on aperçut les débris des deux bâtimens. Et ça et là, les bras étendus, livides et désespérées de quelques malheureux, s'élevaient de la mer, et se précipitaient sur la côte au risque d'y être écrasés sous le choc des lames qui se précipitaient à leur tour.

(La suite à la page 111.)

que leurs plus graves intérêts seraient inévitablement compromis, si les directeurs se découvraient de 60,000,000 réaux, par le nouveau emprunt. Ce sont là des objections purement techniques; il est facile de montrer qu'elles n'ont pas le moindre fondement. Les paiements dont la banque de Saint-Ferdinand est chargée sont tous des mois à des époques fixes, et, tous les mois, la banque elle-même, touchant les revenus qui lui sont alloués comme gages par le ministre des finances, rembourse régulièrement dans ses déboursés. L'objet de l'emprunt est nettement défini; les opérations de la banque sont peu nombreuses, et nettement déterminées; immédiatement après chaque liquidation opérée entre la banque et l'état. Quelle meilleure garantie pour les actionnaires de la banque et les contribuables? Jamais, du reste, le gouvernement de Madrid n'avait conclu de marché moins onéreux; les opérations terminées, le total général des escomptes et des frais qu'aura nécessités le mode des avances ou des remboursements, ne dépasseront pas 1,050,000 réaux. Loin de penser que M. Mon est forcé de revenir à ce malheureux système de crédits et d'emprunts gaspillés ou dévorés à l'avance, il a traité avec le ministre, montrant clairement qu'il veut en faire une autre espèce d'anticipation. M. Mon serait bien inspiré de négocier un arrangement à peu près semblable avec la banque d'Isabelle II, que M. Carrasco avait proposée à l'origine, à celle de Saint-Ferdinand. D'ici quelques jours, on en dira, les deux banques trouveront des sortes d'opérations leurs profits les plus sûrs et les plus considérables, et il est aisé de voir le parti que peut tirer un homme aussi habile, aussi éclairé que M. Mon, de leur constante utilité.

Un imposant aux *contratistas* l'obligation d'accepter, après liquidation de leurs crédits et de leurs arriérés, du 3 p. % à 35, dans la voie de régénération qui aboutit au complet dégageant des revenus publics. On ne peut point à contester les avantages de cette grande opération; les intérêts arriérés depuis dix ans, la dette est évaluée à 800 millions de réaux; dont les intérêts arriérés s'élevaient à 24 millions. Ce n'est là pourtant qu'un premier pas, nous le répétons, car à quoi servirait d'avoir entrepris cette réforme capitale, si M. Mon ne se mettait en devoir de subir à la dette entière du pays?

Quelques jours à peine, les créanciers de l'état, en Espagne, se divisent en trois catégories bien distinctes: les *contratistas*, les possesseurs des billets du trésor, les possesseurs des titres de la dette flottante. Le sort des *contratistas* est déjà fixé; il s'agit de savoir maintenant quelles mesures il convient de prendre à l'égard des deux secondes catégories.

Les billets du trésor forment un capital de 40 millions de réaux environ; dont l'intérêt annuel est de 6 p. %. Ils ont été émis en vertu d'une loi spéciale, votée par les cortès, depuis la mort de Ferdinand VII. Les ministères qui se sont succédé en Espagne, durant la guerre civile, se sont tous occupés de l'amortissement des billets du trésor. Tous les ans, pour atteindre ce but, on procède à une loterie qui met en dehors un certain nombre de ces billets divisés par séries; les billets sortis sont brûlés dans les ports et sur les frontières, en paiement de droits de douane, et de quelques autres contributions que la loi a soigneusement définies.

L'origine de la dette flottante est exactement la même; reconstruite aussi par une loi spéciale, elle donnait droit, dans les premiers temps, à un intérêt annuel de 4 pour 100; mais la situation des finances étant empirée au point de creuser dans les caisses de l'état un déficit à peu près complet, cet intérêt s'abaisse pour ainsi dire de lui-même. On s'est également efforcé d'amortir la dette flottante, et c'est pour cela que l'on abandonne aux porteurs des titres du revenu du sel et du papier timbré. Le capital nominal de la dette s'élève à près de 300 millions de réaux; mais, comme l'état n'a jamais réglé ses comptes avec les *contratistas* depuis l'époque où l'amortissement a été résolu, on peut mieux parler, depuis que la banque de Saint-Ferdinand est entrée en possession des gages qui forment la garantie de la dette, on conjecture qu'à l'heure où nous sommes, la dette réelle est tout au plus que de 140 millions. Ce n'est pas tout; les *contratistas* demeurant dans l'état où les a trouvés M. Mon, on peut conjecturer que l'amortissement de ces 140 millions aura lieu d'ici à deux ans.

Quant à la situation du trésor en Espagne, elle est point de vue désespérée qu'on n'a pu braver à l'étranger dans ces derniers temps, si ce n'est pas moins vrai que l'état est le plus grand débiteur de l'Europe. Il est possible la conversion des billets du trésor et de la dette flottante. Ceci ne comporte point la plus légitime objection; ce nous semble; et d'abord, pour ne parler que des billets du trésor, on voit du premier coup d'œil quelles pertes l'état éprouverait, si les billets sont en paiement de droits de douane et de contributions. Forcé de les prendre à leur valeur nominale, il ne reçoit en réalité que 40 ou 50 réaux; selon le cours de la bourse et les vicissitudes du crédit, lorsqu'il est censé en recevoir 100. La constitution actuelle de la dette flottante entraîne des abus plus graves encore; assurément, nous ne prétendons point que les détenteurs des revenus du sel et du papier timbré soient dans une position exactement semblable à celle qu'occupaient naguère les *contratistas*, entre les mains desquels les revenus publics avaient mis tous les autres revenus, mais, en définitive, la différence n'est ici que de plus au moins. Pour le moins, il est évident, moins orientés à baser idéalement le même principe, il est certain que, si l'état exploitait directement le papier timbré et le sel, le revenu qu'il en retirerait excéderait de beaucoup la somme qui, tous les mois, amortit une partie de la dette.

On ne peut donc cela est démontré, contester au gouvernement la plus légitime apparence de raison, le droit absolu de procéder à la conversion de la dette flottante et des billets du trésor.

Le droit de l'état est établi, comment la conversion se pourrait-elle opérer? En deux manières, quand on suppose l'existence des titres de la dette flottante obligation d'accepter du 3 pour 100, ni plus ni moins que les *contratistas*; à quel chiffre, à quel type de dette, sur des bases nouvelles, sera-t-elle fixée? Formuler une question, c'est évidemment la résoudre, les porteurs des titres de la dette flottante se trouvent à l'origine de la dette flottante, et les billets du trésor sont à l'origine de la dette flottante. Nous ferons observer, cependant, que de la guerre civile, la dette flottante a été augmentée d'un milliard de réaux, et, par conséquent, M. Mon serait for-

té, dit-on, à bien traiter ceux des créanciers qui ne se sont jamais dessaisis de leurs titres, s'exposant à toutes les chances mauvaises que les calamités publiques entraînent infailliblement après elles. S'il faut en croire M. Mon, on ne doit pas les mêmes égards aux possesseurs de seconde, de troisième, de quatrième main, c'est-à-dire à ceux qui, se tenant à l'affût des mouvements de hausse, ne spéculent au jour le jour que dans leur intérêt personnel. Aussi, le moment de la liquidation définitive arrivé, quand les possesseurs de première main recevront le 3 pour 100 à 35, comme les *contratistas*, les possesseurs de seconde main seront-ils obligés de l'accepter à 40; ceux de troisième main à 45, ceux de quatrième à 50. Tel est, réduit à ses termes les plus simples, le plan que se propose de suivre M. Mon; et contre lequel les capitalistes des trois dernières catégories s'étaient déjà énergiquement à Madrid.

Déjà, par leurs journaux, les capitalistes ont exagéré les inconvénients qu'il y aurait pour l'état à convertir la dette flottante. A les entendre, il serait plus simple de poursuivre l'amortissement de cette dette; puisqu'après tout les porteurs des coupons n'ont pour gage que le revenu du sel et du papier timbré, et non point tous les revenus publics comme les *contratistas*, et que l'amortissement lui-même serait consommé dans deux ans. Nous avons d'avance répondu à la première de ces objections, quand nous avons fait observer que l'exploitation du sel et du papier timbré par l'état serait plus avantageuse que l'exploitation par les *contratistas*. Sur le second point, la réponse est plus facile encore; et nous nous contenterons de constater que la conversion immédiate ne nous paraît pas préférable à l'amortissement, si l'on songe que le sel et le papier timbré rapportent environ 70 millions de réaux par an. S'opposé même que l'exploitation par l'état n'élève par le chiffre de ce revenu, ne serait-il pas honorer pour le trésor public, si paieré aujourd'hui et si libéré, d'avoir pendant les deux ans qui vont suivre, une somme de 140 millions de réaux qu'il pourrait appliquer à quel que-uns de ses besoins les plus urgents? C'est là un avantage net, positif et par ainsi dire immédiatement réalisable; il vaut bien la peine que, jusqu'à des temps meilleurs, l'état se résigne à payer, même à 7 ou 8 pour 100, l'intérêt annuel d'une dette qui, la liquidation définitive opérée, atteindra tout au plus, nous l'avons déjà dit, cette même somme de 140 millions de réaux, que la conversion mettrait à la disposition du gouvernement.

En résumé, les capitalistes ne s'élèvent point sérieusement contre la conversion, que tout le monde, au fond, accepte et comme légitime et comme indispensable. Dans les journaux de Madrid, la polémique porte à peu près exclusivement sur le taux auquel la conversion doit avoir lieu. Pour notre compte, nous croyons qu'il y a un grand danger à placer dans des catégories distinctes les divers possesseurs des titres de la dette flottante, et c'est là également l'opinion du *Heraldo*, qui, dès le début, s'est porté le champion énergique de toutes les autres mesures projetées par M. Mon. Que depuis l'établissement de la dette les titres aient plus d'une fois changé de main, peu importe à l'état, puisqu'en définitive le cours de la dette s'est maintenu à la bourse; l'état n'a point à juger les intentions de ceux qui ont conservé leurs titres, non plus que de ceux qui ont tout à tour, trouvé convenable de s'en défaire et de les racheter; il est appelé à prononcer sur des faits, et non sur des raisons de conscience; les inflexibles lois du commerce et de l'économie sociale exigent qu'il les respecte à un égal degré les droits de tous ses créanciers. En l'an VI, quand le directeur consolida le tiers de notre dette publique, il se vit obligé de faire aux porteurs de titres qui avaient acheté la rente à 10 francs, absolument les mêmes conditions qu'aux possesseurs de première main ou à ceux qui avaient acheté au pair.

La conversion des billets du trésor et de la dette flottante n'est point le seul problème dont se préoccupe le ministre des finances espagnol; il en est un, bien plus grave encore, qui en ce moment inquiète déjà Madrid et les villes principales, et dont il importe que la solution ne se fasse pas attendre longtemps. Le 3 pour 100, démesurément accrû par la convention récemment intervenue entre l'état et les *contratistas*, est déjà trop considérable pour la bourse de Madrid; que sera-ce donc quand on aura opéré la conversion de la dette flottante et des billets du trésor? Sans aucun doute, si l'Espagne tire jamais parti, par l'industrie et le commerce, des ressources inépuisables que la nature lui a prodiguées, les capitaux seront assez nombreux, parlons mieux, assez enhardis, de l'un à l'autre bout du royaume, pour que la dette se puisse concentrer à Madrid et dans le reste de la Péninsule. Mais d'ici là il est indispensable que l'on parvienne à faire coter le 3 pour 100 à la bourse de Londres et à celle de Paris; tel est le but que M. Mon est, à vrai dire, forcé d'atteindre, avant même de compléter la réforme qui doit être l'œuvre capitale de son administration. M. Mon réussira-t-il à vaincre les répugnances qui, dans ce siècle, se sont à bon droit élevées en Europe contre le papier de l'Espagne? Il ne nous appartient point de répondre par l'affirmative; avant de finir, nous nous bornerons à constater que M. Mon est le premier ministre constitutionnel qui, au-delà des Pyrénées, ait sérieusement entrepris de rendre au crédit national ce degré de consistance sans lequel il n'est pas de pays dont l'avenir ne puisse être mis en question.

De l'esprit public en Flandre.

Le *Naamseh-Belgie* publiait dernièrement un article à l'adresse des Wallons, dans lequel nous avons remarqué, entre autres, les passages suivants:

«*Congrégions wallons,*

Il y a quatorze ans, nous avons fait une révolution, de concert avec vous. Nous nous plaignions alors, tout comme vous, du régime auquel étaient soumis les Pays-Bas. — Bientôt nous revînâmes l'ordre de choses existant, nous érigeâmes un état de notre façon. Ainsi, nous séparâmes les provinces méridionales des provinces du nord; ainsi, nous fîmes ménage à part.

Or à présent, il faut bien le dire, ce meilleur avenir, objet de nos rêves, n'a pas répondu à l'attente que nous en avions conçue. Quatorze années d'expérience nous ont appris, que c'était une vaine chimère que nous pourchassions.

Votre belle devise: *Justice en tout et pour tous* était un leurre. Il se peut que vous ayez oublié cette devise, comme les riches sont aptes à oublier la misère du pauvre; mais nous autres Flamands, nous avons gardé la souvenance de cette promesse, car

nous sommes victimes de votre manque de mémoire à cet égard; et nous avons à cœur de vous rappeler cette promesse, parce que nous ne pouvons continuer à être victimes, parce qu'il est temps que justice se fasse.

Il y a dans les Flandres cent mille personnes qui trouveraient des moyens d'existence dans le travail, mais, depuis que la misère a été si bien contrecarrée, elle est devenue une stagnation complète; nous travaillons à l'ouvrage, mais nous n'avons pas de besace; faites-y bien attention! Cent mille hommes qui devraient travailler, mais ne peuvent trouver de l'ouvrage; c'est horrible à entendre, n'est-ce pas? N'est-ce pas, aussi, que les Flamands sont bien résignés, bien patients, de ne pas exiger d'admission à leurs hautes.

Nous vous en prions, venez nous voir; et nous mettrons votre doigt sur la plaie dont nous souffrons; nous vous conduirons dans des chaumières, où jadis régnaient le bien-être, l'aisance et le contentement; où maintenant la misère et le désespoir dominent! Et pourtant l'espérance, ce baume divin des souffrances morales étend encore ses ailes sur ces misérables flamands et y fait faire encore tout autre sentiment. Les malheureux croient que la sollicitude efficace de nos ministres apportera un tel soulagement à leurs misères; — ce soulagement, ils l'attendent!

Nouvelles d'Amérique.

D'après ce que dit la *Ferdad* au 8 août, les affaires de la partie espagnole de St. Domingue vont très bien. On dit que la France a reconnu son indépendance. La partie Espagnole a bien à craindre du reste de l'île; divisée en deux parties, les Mulâtres et les Nègres. C'est de ne pas se laisser entraîner par la nouvelle république dominicaine.

Le vaisseau de guerre anglais *Illustration*, de 12, est arrivé à la Havane le 20 juin, pour demander réparation de l'arrestation des sujets anglais compris dans la dernière incursion des Nègres. Le *Pique* devait se joindre à l'*Illustration*.

Ce n'est pas seulement à Paris que les fêtes publiques amènent toujours quelques malheurs; les journaux des Etats-Unis racontent sans la moindre émotion que le jour anniversaire de l'indépendance, il y a eu à New-York un véritable déluge de canons mutiles par des armes à feu qui ont été tirés dans les rues, et plusieurs personnes écrasées par les voitures. Nous trouvons dans les mêmes journaux des détails assez curieux sur les réjouissements prodigués au peuple par le gouvernement à l'occasion de cette solennité nationale. De ce côté de l'Atlantique, on fait dans un cas semblable des distributions de pain aux indigènes, et des fontaines de vin coulent pour les gosses et les classes populaires. A New-York, le maire a commencé par mettre à nu sur les liquéurs spiritueuses, comme il convient à un digne membre des sociétés de tempérance; puis il a eu l'idée assez bouffonne de faire verser, chaque demi-heure, des bombes de glace dans le grand bassin du Park. Le long du bassin, on a placé une rangée de petites tables de fer blanc, enchaînées à des bâtons. Mais il paraît que le peuple n'a pas abusé du liquide frais et hurboux dont les autorités avaient voulu le régaler.

Le steamer *Phœnix* a été le théâtre d'un horrible événement: ce bâtiment se trouvait à quinze milles de l'Ohio, quand on s'aperçut qu'une épaisse fumée sortait du bâtiment; vers la partie où se trouve la machine. A l'instant, l'alarme fut donnée parmi les passagers et le plus grand tumulte eut lieu. Plusieurs personnes sautèrent dans le fleuve, et d'autres se précipitèrent le bâtiment par des cordes, cherchant à se sauver. Mais ayant dépassé une des bords du fleuve, la machine toucha l'eau, ils furent tous précipités à terre, et 14 dans le fleuve — 2 seulement ont été sauvés. Le feu fut promptement étouffé et ne laissa que peu de traces.

Nouvelles d'Afrique.

Les dernières nouvelles de Cadix sont du 20 juillet. Cette date, l'escadre française était à Cadix et l'escadre anglaise à Gibraltar. Il est maintenant bien certain que, si l'on doit en venir aux hostilités, l'Espagne sera gagnée. C'est contre Larache, Mogador et Rabat qu'elles seront dirigées.

Le *Gasparino* publie la correspondance suivante de Cadix en date du 20 juillet:

Le bruit a couru en ville, d'après des renseignements donnés par des officiers de l'escadre française, que les 4000 Maures, qui s'étaient approchés de Tanger, avaient mis le feu à la ville. Le bateau à vapeur de guerre *Gasparino*, arrivé de Cadix, apporte la nouvelle de l'arrivée dans ce port de quelques navires anglais, et de bâtiments d'autres nations. On dit qu'il a été formé des barricades dans les rues et un chemin couvert. Le prince de Joinville quittera Cadix aussitôt que le vent le permettra pour se présenter devant Tanger, afin de recevoir l'ultimatum de l'empereur qui devra se soumettre aux conditions du gouvernement français, ou déclarer la guerre. C'est le 2 août qu'expire le délai fatal; on commencera ce jour-là le bombardement de Tanger, puis on se rendra à Larache, puis à Agadir.

On dit que lorsque le bey de Larache sera venu consulter le prince de Joinville pour les étrangers de quitter Tanger, il s'est écrié: «Ceux qui ont été tués par les Français, mais il vaut mieux qu'un homme périsse que des centaines d'hommes», et pour prévenir ce malheur il s'est empressé d'envoyer à l'empereur un présent de 4 à 600,000 fr. Les consuls ont que le prince de Joinville de différer les hostilités jusqu'à ce que le consul anglais qui était dans l'intérieur et les anglais pussent pu se mettre à l'abri, c'est ce qui a déterminé le jour de l'escadre française à Cadix.

Une corvette sardaise de 20 canons, seul navire central qui se trouve ici, doit recevoir à bord tous les personnes qui voudront s'y réfugier.

A Alger, les Espagnols continuent à embarquer des canons, des munitions et des approvisionnements de guerre pour Ceuta. Une partie des troupes destinées à former le corps expéditionnaire était déjà arrivée. On attendait à Alger le général Villalonga, nommé à commandement de ce corps.

L'extrait de la correspondance suivante du *Toulon* en date d'Oran le 24 juillet, confirme par des détails précis ce que nous annonçons avant-hier, à savoir que le prince de Joinville avait reçu du maréchal Bugeaud, dans l'espace de quelques jours, deux dépêches, dont la première présentait l'attitude des Marocains sur la frontière comme très hostile; et dont la seconde annonçait au contraire que des ouvertures pacifiques lui étaient faites de leur part. C'est ce qui explique pourquoi l'es-

... et est restée à l'ancre à Cadix, après la demarche très-significative de nos consuls.

La Chimère, qui a quitté Oran le 18 au soir, avait d'abord invité le prince de Joinville à commencer ses opérations avec le Maroc. Le Coq, parti du même port le 21, au contraire, lui a refusé de se joindre à lui, par lesquelles le maréchal Bugeaud le pria de temporiser encore, tout espoir d'un arrangement par des voies pacifiques n'étant pas entièrement perdu.

D'après la première dépêche apportée par la Chimère, le prince de Joinville se disposait sérieusement à agir lorsque le Coq est arrivé à Cadix. On avait déclaré à l'autorité marocaine, si les conditions dictées par le maréchal-gouverneur de l'Algérie n'étaient pas acceptées avant le 1er août, l'escadre commencerait ses opérations contre les ports du Maroc; mais par suite de la seconde dépêche du maréchal un nouveau délai a été accordé.

Le chef marocain qui a livré les combats du 30 mai, du 15 juin et du 3 juillet, a été arrêté et conduit enchaîné devant l'empereur du Maroc à l'entour de ses troupes marocaines protestant de ses intentions pacifiques. M. le maréchal lui a fait dire qu'il ne craint aux bonnes intentions des Marocains que lorsqu'ils refusent tout asile à Abd-el-Kader et à ses adhérents, lorsqu'ils renverraient nos tribus émigrantes.

Un aide-de-camp du prince de Joinville, lieutenant de vaisseau à bord du Suffren où le prince a son pavillon, est arrivé aujourd'hui à Paris, porteur de dépêches pour le gouvernement, et venant directement de Cadix d'où il est parti le 28 juillet au soir. D'après ce qui a pu transpirer des nouvelles apportées par cet officier, on croit que le fils du Sultan avait mission de combattre Abd-el-Kader, de le poursuivre et de le faire prisonnier.

Les ordres de l'empereur étaient effectivement aussi formels qu'on s'en est aperçu à l'exécution franche, les difficultés entre la France et le Maroc seraient bientôt terminées. On remarquera au capitaine que la dépêche suivante du maréchal Bugeaud, publiée ce soir dans le Moniteur, est beaucoup plus explicite à cet égard, et que les paroles du Kaid Hamid ont été jugées très-peu satisfaisantes.

Le Kaid Hamid, chef du camp marocain, a écrit à Abdallah-Ben-Yakoub, chef de l'armée d'Ouadja, que le fils de l'empereur n'aurait pas le droit de se rendre de la Bouznouf, et qu'il arriverait au camp le 25 juillet, avec un corps nombreux de troupes. Le Kaid Hamid ajoutait qu'il désirait la paix avec le chef des chrétiens, que c'était la intention de son maître, et que, quand le fils de l'empereur serait arrivé, il n'y aurait que le bien.

Les ordres de l'empereur sont arrivés, et il y a eu une réponse à la dernière note faite au camp de Larache le 26 juillet pour être transmise à l'empereur de Maroc, qui devait alors se trouver à Fez. Les ordres de l'empereur étaient consignés à bord des bateaux, et on n'a pu en faire aucune mesure d'agir si, à cette date, l'on n'avait pu en faire aucune mesure satisfaisante au sujet de l'internement d'Abd-el-Kader.

Un aide-de-camp du maréchal Bugeaud, par le aussi des dispositions de l'empereur, qui doit être arrivé au camp marocain le 25 juillet avec un corps nombreux de troupes; mais les ordres de l'empereur sont arrivés, et il y a eu une réponse à la dernière note faite au camp de Larache le 26 juillet pour être transmise à l'empereur de Maroc, qui devait alors se trouver à Fez. Les ordres de l'empereur étaient consignés à bord des bateaux, et on n'a pu en faire aucune mesure d'agir si, à cette date, l'on n'avait pu en faire aucune mesure satisfaisante au sujet de l'internement d'Abd-el-Kader.

Un aide-de-camp du prince de Joinville, arrivé le 7 à Paris, était porteur de nouvelles d'après lesquelles le prince aurait été informé que le fils de l'empereur avait mission de combattre Abd-el-Kader, de le poursuivre et de le faire prisonnier.

Le maréchal Bugeaud est resté dans une phase nouvelle, dit le Constitutionnel. Abd-el-Kader refuse de se rendre dans la ville qui lui serait assignée pour séjour. Il a pour lui le fanatisme et l'enthousiasme de ses troupes, la haine et le mépris qu'une partie du Maroc a voués au sultan. Abderrahman lui oppose ses troupes régulières et soldées, et les tribus qui sont restées fidèles. C'est donc une guerre civile qui va éclater sous nos yeux, et dont l'issue ne sera peut-être bien longtemps attendue. Abd-el-Kader, qui nous a laissé le temps de se faire de nombreux partisans, pourrait bien avoir l'avantage et tourner à la fin contre les forces du Maroc. On l'a dit souvent. La négociation était peu de chose; toute la difficulté est dans l'exécution.

Il règne dans les affaires du Maroc la plus grande incertitude. Le ministère français trouve les dépêches qu'il reçoit si confuses et si contradictoires, qu'il ne se détermine à les donner que par demi-mesure. Il se borne à nous apprendre l'arrivée du fils de l'empereur au camp des Marocains, arrivée qui, selon l'expression d'un des généraux africains, ne doit produire que le bien.

Tout cela est fort vague, tout cela est loin de confirmer les assertions d'un journal, qui annonçait la résolution prise par l'empereur de faire la guerre à Abd-el-Kader. On a prêté souvent qu'Abderrahman finirait par comprendre la nécessité de briser par la force les pièges où l'enveloppe depuis longtemps le fanatisme astucieux de l'émir; mais en ce qui concerne un fait accompli, l'intervalle est grand. Il est possible que nous apprenions plus tard qu'une diversion a été opérée en notre faveur par l'empereur lui-même attaquant Abd-el-Kader; aujourd'hui les choses n'en sont pas là. L'empereur paraît plutôt vouloir gagner du temps. Il ne refuse pas d'une manière positive de faire justice, il semble reconnaître que quelques-uns de nos griefs sont fondés, mais on n'est pas parvenu à tomber d'accord sur les satisfactions que la France doit obtenir.

Les déclarations que nous avons fixées doivent être expirées; aussi l'empereur a-t-il, d'un instant à l'autre la nouvelle que le prince de Joinville a commencé les hostilités. Il faut des coups de canon, il faut le bombardement d'un port important comme Mogador, pour mettre un terme aux dernières irrésolutions de l'empereur. C'est seulement quand Abderrahman verra des états attaqués par terre et par mer, qu'il se déterminera à traiter avec nous sur des bases satisfaisantes. Il n'est guère

probable, malgré les assertions de quelques journaux du midi et du Times, que nous poussions la vigueur de nos démonstrations jusqu'à l'attaque de Tanger. On a sans doute désigné à l'ardeur de M. le prince de Joinville des points moins voisins de Gibraltar.

Nouvelles de France.

Paris, 8 août.

La version du Standard au sujet des affaires d'Otaïti a déterminé à la Bourse une nouvelle tendance à la hausse. C'est par les soins de la maison Rothschild qu'on a connu les détails nouveaux donnés par le journal anglais. On s'est hâté de voir dans ces détails la preuve que l'Angleterren n'avait plus de satisfaction à demander.

Toutes les commandes faites par la liste civile pour le voyage du roi en Angleterre doivent être livrées du 25 au 28 de ce mois.

L'embarquement de la cour aura lieu à Eu et à Tréport dans les premiers jours de septembre.

La Revue de Paris annonce qu'après l'arrêt de la cour de cassation, le ministère prendra enfin un parti dans l'affaire des avocats. On profiterait des vacances pour agir auprès de M. Séguier, en l'engageant à donner sa démission, avec l'offre de le nommer premier président honoraire. On lui proposerait encore une autre compensation à son choix. M. Martin (du Nord) serait nommé alors premier président en remplacement de M. Séguier; M. Hébert remplacerait à la chancellerie l'ancien garde-des-sceaux, et M. Plougoulm, qui avait perdu M. Martin (du Nord), son plus puissant adversaire, serait nommé procureur-général en remplacement de M. Hébert.

M. Béthune, imprimeur, vient d'acquiescer à la propriété des œuvres complètes de M. de Lamartine; plus, huit volumes inédits, comprenant l'Histoire des Girondins, la tragédie de Toulon, des fragmens dramatiques, et quelques autres ouvrages. Le prix d'achat est de 450,000 fr. Il est nécessaire d'ajouter que l'acquéreur n'entrera en possession des œuvres publiées jusqu'à ce jour que dans trois ans, époque à laquelle expirera le contrat de M. Gosselin.

Les accidents sérieux arrivés aux chemins de fer de la rive gauche de Versailles et de Montpellier à Cette, donnent l'occasion ce matin au Journal des Débats de réclamer pour le gouvernement, des pouvoirs étendus afin qu'il puisse surveiller de près les compagnies de chemins de fer et surtout celles qui, se trouvant dans un état de gêne ne peuvent pas avoir le matériel suffisant pour la circulation des jours de fête, et sont obligées de diminuer le nombre de leurs employés et de mal les payer, au risque de n'avoir que le rebut des compagnies.

Nouvelles d'Espagne.

Les lettres de Madrid du 2 août donnent une fâcheuse nouvelle. La banque de Saint-Ferdinand aurait refusé de continuer pour le mois d'août le versement mensuel de 30 millions de réaux pour le service du trésor.

Cela prouve, observe le Temps, que d'après la convention entre la banque et le ministre des finances, il n'y avait pas pour la banque des bénéfices exorbitans dont certains journaux ont parlé. Il est à désirer que le gouvernement se réunisse pour pouvoir agir avec ensemble et fermeté. Toutes les mesures mêmes utiles qui seraient adoptées sans que le ministre se trouvât au complet échoueront toujours par quelque défaut.

De nouvelles arrestations ont eu lieu dans la nuit du 1er au 2 août; on cite celle du frère du général Araoz.

Il paraît que les progressistes des provinces sont décidés à voter pour les modérés, si les carlistes se mettent sur les rangs dans les élections. La commission centrale du parti monarchique-constitutionnel a adressé son programme aux électeurs.

Nouvelles diverses.

Un traité supplémentaire, conclu par sir Henri Pottinger et les commissaires chinois, contient les clauses suivantes:

Les réglemens pour prélèvement des droits sur les marchandises importées ou exportées, adoptées ou scellées officiellement, auront désormais force de loi, dans les cinq ports de Canton, Fou-Chong, Amoy, Ning-Po et Chang-Hai.

Il sera établi à Hong-Kong un officier anglais, chargé de vérifier les passeports des vaisseaux chinois qui viendront acheter des marchandises. Si ces vaisseaux chinois ne sont pas pourvus de passeports, ou qu'ils en aient qui ne proviennent pas de l'un des cinq ports ci-dessus, ils seront considérés comme contrebandiers, et un rapport sera adressé aux autorités chinoises, pour instruire l'affaire.

Nous apprenons d'une source certaine que le valet de chambre de M. de Lantivy, consul de France à Jérusalem, vient d'être assassiné dans le jardin de la maison consulaire. Ce crime, dont on ne connaît encore ni la cause ni l'auteur, a produit une vive sensation, en raison des faits graves qui se sont passés à Jérusalem, il y a quelques mois, et dont l'ambassadeur de France à Constantinople a obtenu la réparation.

(Revue de Paris.)

Lord Wellington, dans la séance de la chambre des lords du 6 août, et sir Robert Peel dans la séance de la chambre des communes du même jour, ont fait la proposition de voter une adresse à la reine sur l'heureux accouchement de S. M. Ces propositions ont été adoptées.

Lord Palmerston doit se rendre aux bains d'Ische, en passant par Berlin et Dresde.

Pour pouvoir s'occuper d'affaires, même en voyage, le roi de Prusse a fait construire une voiture pour ses courses sur les chemins de fer; elle est construite de manière que le roi pourra y travailler et écouter les rapports qui lui seront lus. Cette voiture est composée de trois parties: un espace pour le roi et le conseiller-rapporteur ou le ministre; un lit de repos, et un siège pour les laquais.

Paris va avoir une halle aux huîtres; la consommation toujours croissante de ces mollusques a déterminé depuis longtemps le conseil municipal à voter une somme pour cette construction d'utilité publique; les plans et devis sont revenus du conseil des bâtimens civils, et les travaux vont commencer dans quelques semaines. Cette halle sera située dans la rue Montorgueil, sur les terrains achetés par la ville et déjà déblayés; on espère avoir fini avant l'hiver.

Thérèse van Waeyenberghe, épouse de Jean de K. Lissierand à Grammont (Belgique), est accouchée samedi de son dix-neuvième enfant. Elle comptera vingt années de mariage au mois d'octobre prochain.

L'imprudence a fait encore avant-hier une victime parmi les voyageurs sur les chemins de fer belges. M. X., était parti au matin, avec son plus jeune fils, pour Anvers. De Malines vers 5 heures, comme il se disposait à monter avec son fils, qu'il tenait par la main, dans le convoi partant pour Anvers, celui-ci se mit en marche. M. X. prit sa course sur son élan, il tomba sur les rails sous la locomotive, dont les roues labourèrent le corps, qui fut coupé en deux. Il y eut une scène affreuse, qui émut tous les voyageurs; ce fut avec peine qu'on parvint à arracher l'enfant du cadavre de son père. La nouvelle de cet effroyable accident étant parvenue vers six heures, deux des fils de M. X. sont partis aussitôt pour Malines.

Théâtre-Royal-Français.

Lundi 12 août. (Représentation N° 38.)

LA PART DU DIABLE.

Opéra en trois actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Adolphe Adam.

TROP HEUREUSE OU UN JEUNE MÉNAGE.

On commencera à SEPT heures.

NAVIGATION DES PYROSCAPES.

ENTRE

Amsterdam et Hambourg.

En correspondance directe avec les pyroscaphes allant de Lubeck à St.-Petersbourg et vice versa. Le service se fait par les bateaux: Willem de Erste et Beurs van Amster.

Départ:

d'Amsterdam, le 5, 10, 15, 20, 25 et 30 de chaque mois; de Hambourg, le 5, 10, 15, 20, 25 et 30.

S'adresser au bureau de la Compagnie des Bateaux à vapeur d'Amsterdam, N° 38.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 9 Août.

Table of financial data for Amsterdam Bourse, listing various bonds and interest rates for different countries like Pays-Bas, Russie, Espagne, Autriche, France, Pologne, Brésil, Portugal.

Bourse de Paris du 8 Août.

Table of financial data for Paris Bourse, listing interest rates and bond prices for France, Espagne, Naples, Pays-Bas, Belgique, États-Unis.

Bourse d'Amsterdam du 8 Août.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ardains, 5 % ». Dette différée ancien, ». — Passives, 5 % ». — Lots de Hesse, 67 1/2 % après la Bourse (2 1/2 heures). Ardains, 19 1/2 A. — Clippon, 19 1/2 A.

Bourse de Londres du 6 Août.

3 % Cons. 99 1/2. — 2 1/2 % Holl., 61 1/2. — 5 % ». — 5 % ». — 104 1/2. — 4 % Id. ». — Esp. 5 % 22 1/2. — Id. 3 % 33 1/2. — 43, 44. — Id. (ouv. 5 % ». — Russie, 100 1/2.

Bourse de Vienne du 2 Août.

Métalliques, 5 % 110 1/2. — Dito, 4 % 100 1/2. — Dito, 3 % 77 1/2. — 1834, 150. — Actions de la Banque 1606.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Laga... Dépôt-général à Amsterdam chez M. Gode... Beurssteeg; et à Rotterdam, chez S. van Ruyt... Beurssteeg.